## Department of Transportation

Ydanis Rodriguez, Commissioner

## CONDITIONS D'INSTALLATION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE PROVISOIRE DANS UN RÉVERBÈRE

- 1. Votre organisme prendra en charge tous les frais afférents à l'installation du branchement électrique provisoire et les dépenses énergétiques à l'emplacement en question.
- Votre organisme est tenu de prendre les dispositions financières nécessaires avec Con Edison en ce qui concerne les dépenses énergétiques. Veuillez contacter le service clientèle de Con Edison au 1-800-75-CONED (1-800-752-6633) pour plus d'informations.
- 3. Votre organisme est responsable de tous les dommages causés par ce branchement électrique aux dispositifs et au système d'éclairage urbain. Le câblage des luminaires urbains ne doit en aucun cas être débranché.
- 4. À des fins de sécurité publique, un câble provisoire doit être installé de sorte à éviter tout risque de trébuchement. Toutes les règles de sécurité en vigueur doivent être respectées.
- 5. Tous les travaux doivent être réalisés par un électricien agréé par la ville de New York.

Pour information, vous trouverez ci-dessous la liste de certains entrepreneurs en électricité agréés :

 Hellman Electric
 (718) 931-9900
 Welsbach Electric
 (718) 670-7900

 Verde Electric
 (914) 664-7000
 EJ Electric
 (718) 764-3397

 Windsor Electrical
 (718) 850-6523
 Metro Electrical
 (718) 439-7476

- 6. Vous reconnaissez dégager la Ville de toute responsabilité en cas de situation quelconque résultant de ce qui précède.
- 7. Contactez la Division de l'éclairage public (Division of Street Lighting) au (212) 839-3322 au moins quarante-huit (48) heures avant de commencer les travaux.
- 8. La signature d'un agent dûment autorisé de votre organisme, en bas de page de la présente, et le retour de cette demande à Division of Street Lighting, 34-02 Queens Boulevard, Long Island City, New York 11101, constitueront votre accord quant aux éléments qui précèdent.

Emplacement du poteau :		
Nom de l'organisme :		
Adresse de l'organisme :		
Signature :	Date :	
Nom et adresse de l'entrepreneur en électricité :		
Téléphone		
Numéro de licence :		
Numéro de dossier ou numéro de compte Con Edison :		